

LE MESSAGEUR DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MAHARU 19. — N° 38.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana mas 17 tetema 1870.

PAIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
 Un an, 10 francs.
 Six mois, 5 francs.
 Trois mois, 2 francs.
 Un numéro 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
 À l'Administration du Journal.
 IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

Prix des Annonces (au comptant).
 Les 30 premières lettres de l'annonce, 10 francs.
 Les 31^{es} et suivantes, 5 francs.
 Les annonces étrangères se paient au double du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

Obituaire de M. Fournier l'Etang, Ordonnateur p. i. à Tahiti.
 Arrêt rendant exécutables les rôles des rations proportionnelles pour la 2^e année 1870 et divers rôles supplémentaires pour les Iles Tahiti et Tiaoua.
 Inscription en faveur des blessés de l'armée française (1^{re} liste).
 Arrêt de la haute-cour territoriale.
 Mouvements du port.
 Accusés.

Paapeete, le 17 septembre 1870.

Mercredi dernier, à 11 h. du matin, décédait, à l'Hôpital militaire de Paapeete, après une longue et douloureuse maladie, M. Jules Fournier l'Etang, sous-commissaire de 1^{re} classe de la marine, Ordonnateur p. i.

M. Fournier l'Etang n'avait que 34 ans. Arrivé à Tahiti en 1866, il avait été appelé, deux ans après, aux fonctions provinciales d'ordonnateur qu'il ne devait plus quitter. En même temps, il donnait au service judiciaire, soit comme procureur impérial, soit comme président du tribunal supérieur, une coopération active qu'il lui a continuée quelque temps encore après la nouvelle organisation de nos tribunaux. Les nombreuses fonctions qu'il remplissait avec autant de dévouement que de bienveillance, l'avaient mis en présence de la population entière, et son caractère de bon, sûr, juste, estimé et aimé de tous. Nous ne parlons pas des vives et sincères affections que son intimité lui avait créées. Paapeete tout entier, employés, fonctionnaires, officiers de toutes armes de terre et de mer, MM. les membres du Conseil d'Administration, les consuls des nations étrangères, le prince Ariianui, accompagné de ses deux fils, les princes Ariane et Joinevii, répondant aux dispositions aussi larges que bienveillantes de M. le Commandant Commissaire Impérial, se pressaient au rendez-vous funèbre, ayant à leur tête M. le Commandant Commissaire Impérial lui-même. A 3 h. 1/2, la levée du corps a été faite, et le cortège s'est rendu à l'église entre une double haie de militaires, avec les honneurs funèbres réglementaires. Les coins du poêle étaient tenus par MM. les capitaines Legrix, Souriau, de la Chauvinière et M. le président du tribunal supérieur, marquis du Liscot. M. le chef du service judiciaire Holozet, compatriote du défunt et ami de famille, conduisait le deuil. L'église était déjà comble, les dames l'avaient occupée. Monseigneur l'Evêque a officié, voulant donner, avec le clergé, une dernière preuve d'affection à celui qu'ils connaissaient mieux que tous les visages; on eût dit que chacun était frappé d'un même coup.

La cérémonie funèbre achevée au cimetière de l'Alpinie, M. le Commandant Commissaire Impérial de Jouslard a prononcé sur la tombe ces paroles pleines de cœur, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

« Messieurs,

« L'exprimerai les sentiments du nombreux cortège qui accompagne à sa dernière demeure ici-bas M. Fournier l'Etang, sous-commissaire de la marine, Ordonnateur par intérim à Tahiti, en venant rendre hommage à sa mémoire.

« Tous, Messieurs, nous l'avons connu, et nous avons apprécié ses qualités nobles et sympathiques, son cœur loyal et chevaleresque. Personnellement, comme Commandant et Commissaire Impérial, j'avais confiance dans son intelligence des hommes et des choses, et dans la sagesse et la droiture de son jugement.

« Administrateur dévoué, il a, vous le savez, sacrifié sa santé à l'accomplissement de sa tâche.

« Arrivé à Tahiti en 1866, il eut plus tard à remplir les fonctions d'Ordonnateur dans des circonstances difficiles; confirmé dans cette charge par Son Excellence le Ministre de la Marine, il s'y consacra tout entier, avec l'espoir de remettre le service à son successeur dans les meilleures conditions et d'opérer ensuite son retour en France pour rétablir sa santé déjà visiblement altérée.

« Mais au milieu des préoccupations de son travail, le mal fit de rapides progrès; il devint nécessaire d'interrompre son service, qu'il tenait encore à diriger autant que ses forces le lui permet-

« taient. Ce ne fut qu'un dernier moment qu'il céda à la longue et

« croelle maladie qui vient de l'entraîner.

« Son âme nous a déjà quittés. Dieu l'a appelée à lui. Il faut nous

« séparer de sa dépouille mortelle.

« Adieu, mon cher Fournier l'Etang, adieu ! vous emportez avec

« vous tous nos regrets et toute notre affection.

« Puisse les sentiments que nous ressentons à cette dernière

« heure être un adoucissement à la douleur de votre famille ! »

M. le procureur impérial Holozet, avec une vive émotion, a prononcé à son tour le discours suivant :

« Je vous demande, Messieurs, la permission d'ajouter quelques mots aux paroles émues que vous venez d'entendre. En présence de cette tombe, j'ai un devoir à remplir. Quand les pères se sont rencontrés près du bœreau, il est du devoir des fils de ne pas désertir la tombe. C'est là le principe de la dette suprême que je viens payer à la vieille amitié de toute une famille. Vous le savez, Messieurs, Fournier était de mon pays; depuis quarante ans, ses familles voisines s'unissent dans la réciprocité de leurs affections et de leurs douleurs. Quelle ne doit donc pas être aujourd'hui l'émotion de mon cœur ! Je prends un ami, et je songe à sa mort, à cette maison où tous, vieux et jeunes, français hier, français aujourd'hui, attendent à trois mille lieues de distance, avec les angoisses de l'incertitude, la faible nouvelle.

« Vous parlez de Fournier l'Etang? mais depuis cinq ans il était des vôtres. Vous l'avez connu dans sa vie privée, dans sa vie publique. Vous avez apprécié ce caractère toujours bienveillant, toujours égal; ce que tous vous ne savez peut-être pas, c'est combien il se cachait pour être plus généreux, donnant au monde et à ses élus pour mieux donner à Dieu et aux pauvres, s'isolant pour faire de bonnes actions qu'il ne parvenait pas toujours à dissimuler. C'était lui son bonheur intime; il le gardait au fond de son cœur, au lieu de son propre mérite qu'il craignait de perdre en le laissant voir, mais qu'il avait quelquefois besoin de surprendre ou de déviner. Le structure du cœur, la rectitude du jugement se joignaient chez lui à la pureté des sentiments et à une modestie dont il ne s'est jamais départi. Ces habitudes et ces vertus de la vie privée, il les portait dans la vie publique; son dévouement était entier, mais plus modeste encore; et c'est ici que vous le reconnaîtrez dans la vérité de son caractère. Le séjour de Tahiti ne lui était pas favorable; sa santé en subissait de sérieuses atteintes; ses amis lui disaient : « Partez ! » Mais les mauvais jours étaient déjà venus. Privé de son chef, Fournier se crut obligé d'accepter un poste que les difficultés du moment rendaient peu enviable. Plus tard, il y a seize mois, il fut obligé d'entrer à l'Hôpital. « Partez ! » donc, lui répétèrent-ils; il est encore temps, partez ! Il ne partait pourtant pas, expliquant dans l'intimité de quelques-uns qu'il ne voulait pas priver de son concours l'Administration nouvelle qui venait rendre le calme au pays; et lui de bénéficier des jours de repos qui lui avaient été imposés, il accourait et venait à son service. C'était courir à la mort; il ne s'en préoccupait pas. On lui a fait le reproche d'être égoïste; ce reproche est une gloire. Il honorerait à jamais cette tombe, non moins que vos regrets, non moins que cette estime, cette sympathie universelle dont vous venez lui donner une dernière fois la preuve.

« Adieu, Fournier ! adieu, cher et malheureux ami ! Enfant de mon pays, si vite perdu pour nous, si tôt enlevé au foyer domestique, le pays natal et la famille étaient à ton lit de mort. Ils t'ont suivi jusqu'ici; ils t'accompagneront au delà de la tombe de leur affection, de leur douleur et de leurs prières... Adieu !... Adieu !... »

Enfin M. l'aide-commissaire Latouche augmentait encore l'émotion générale par ces quelques mots si heureusement inspirés adressés au nom du commissariat de la marine :

« Messieurs,

« Après les paroles que vous venez d'entendre, je crois encore de mon devoir de m'approcher de cette tombe pour donner à notre malheureux chef les derniers adieux et les derniers témoignages de gratitude du corps auquel il a appartenu.

« M. Fournier l'Etang nous a laissé de nobles exemples à suivre. Sa vie a été pour nous un enseignement de dévouement au devoir, de courage dans le malheur, de charité, de sincérité dans les affections, de modération; en un mot, de toutes les vertus publiques et privées.

« C'est à nous, Messieurs, de ne pas laisser infructueux de si profitables exemples, en nous efforçant de les suivre.

« Adieu, notre bon chef ! Adieu, notre excellent ami ! Adieu ! »

La tombe fermée, l'assistance s'est retirée silencieusement et recueillie. Cette douleur muette avait son éloquence. Chacun, dit saint Paul, a reçu un don de l'esprit pour l'utilité de tous. Nous sommes ici bas pour une certaine œuvre, dit aussi le philosophe moderne. Fournier l'Etang a donné sa vie pour cette œuvre et pour l'utilité de tous.

Archives PF-Messenger-17/09/1870